

MAIRIE
DE
ESPELUCHE

(Drôme)

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 026-212601215-20240411-D202404_07-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

<i>Nombre de membres afférents au conseil municipal</i>	<i>15</i>	<i>Date de la convocation</i>	<i>02 avril 2024</i>
<i>Nombre de membre en exercice</i>	<i>15</i>	<i>Date d'affichage</i>	<i>05 avril 2024</i>
<i>Nombre de membres présents</i>	<i>10</i>		

L'an deux mil vingt quatre et le onze avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PIALLAT Marie-Pierre, Maire.

Présents : BOREL Vincent, DEBARD Chantal, SIBOLD Thierry, CATTIN-QUEST Mélanie, MEJEAN Eric, LAURENT Nicolas, BRUNNER Valérie, CLAUZON André, BRUNEL Damien.

Absents représentés : ROSSILLOL Katia (pouvoir à CATTIN-QUEST Mélanie), JARRICOT Romain (pouvoir à BOREL Vincent), IBOT Corinne (pouvoir à DEBARD Chantal), MARTINO Leslie (pouvoir à LAURENT Nicolas), LE ROI Alain (pouvoir à CLAUZON André).

Mme DEBARD Chantal a été nommée secrétaire.

Codification Actes : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Délibération n° D202404/07 – Commissions Communales

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.22

Considérant la nécessité, pour faciliter les travaux du conseil municipal, de préparer les dossiers en commissions,

Vu le PV d'installation en date du 18 février 2024 en tant que conseiller municipal de M. Damien BRUNEL

Ayant entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide de modifier les commissions communales suivantes :**

« Communication »

Chargée de travailler et de donner son avis sur les dossiers concernant la communication ; chargée de la préparation du bulletin municipal.

« Jeunesse & Sport »

Chargée de travailler et de donner son avis sur tous les dossiers concernant les enfants et les adolescents, et sur le sport.

« Culture »

Chargée de travailler et de donner son avis sur les dossiers concernant la vie communale culturelle.

Commission extra-municipale « Action sociale »

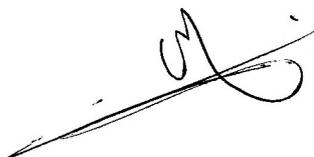
Chargée de réfléchir et de proposer des solutions lorsqu'elle a connaissance de difficultés sociales dans certaines familles ; elle peut mettre en place une aide financière d'urgence lorsque ceci est nécessaire.

Commission « Travaux et Sécurité »
Vincent BOREL. Thierry SIBOLD. Eric MEJEAN. André CLAUZON. Alain LE ROI
Commission « Environnement et Urbanisme »
Vincent BOREL. Nicolas LAURENT. Romain JARRICOT. André CLAUZON. Alain LE ROI. Damien BRUNEL
Commission « Finances »
Vincent BOREL. Chantal DEBARD. Thierry SIBOLD. Alain LE ROI
Commission « Communication »
Leslie MARTINO. Chantal DEBARD. Katia ROSSILLOL. Valérie BRUNNER
Commission « Jeunesse et Sport »
Nicolas LAURENT. Chantal DEBARD. Mélanie CATTIN-QUEST. Romain JARRICOT. Valérie BRUNNER. Damien BRUNEL
Commission « Culture »
Katia ROSSILLOL. Corinne IBOT. André CLAUZON.
Commission extra-municipale « Action Sociale »
Chantal DEBARD. Corinne IBOT. André CLAUZON. Valérie BRUNNER.

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire
Chantal DEBARD



Le Maire
Marie Pierre PIALLAT

